

**Von:** newsletter.jurinfo@ipi.ch  
**Gesendet:** Dienstag, 19. Dezember 2006 11:43  
**An:** Huber, Silvia  
**Betreff:** Newsletter No 11/2006 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 11/2006 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

---

Table de matière :

1. Séparation de la question des importations parallèles de la révision en cours de la loi sur les brevets
2. Protection juridique effective et conseil qualifié en matière de brevets
3. Adaptation des directives en matière de marques au 1er janvier 2007
4. Comité intergouvernemental de l'OMPI

---

## **1. Séparation de la question des importations parallèles de la révision en cours de la loi sur les brevets**

Le 22 novembre 2006, le Conseil fédéral a approuvé une motion de la Commission des affaires juridiques du Conseil national demandant que la question de l'épuisement en droit des brevets soit soumise au Parlement dans un projet séparé d'ici à la fin 2007. Cette mesure permet d'alléger la révision en cours de la loi sur les brevets, dont les inventions biotechnologiques et de génie génétique constituent le point central. Communiqué aux médias :

<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10042f.pdf>.

## **2. Protection juridique effective et conseil qualifié en matière de brevets**

Lors de sa séance du 29 novembre 2006, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la loi sur le Tribunal fédéral des brevets et à la loi sur les conseils en brevets. Toutes deux visent à combler les lacunes actuelles au niveau de la sécurité juridique et du conseil dans les affaires de brevets afin de renforcer le lieu d'innovation qu'est la Suisse. Cette projet constitue le troisième volet d'une révision de la loi sur les brevets. La procédure de consultation prendra fin le 30 mars 2007. Cf. Communiqué de presse (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10043f.pdf>). Documents à télécharger (<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFJP>).

## **3. Adaptation des directives en matière de marques au 1er janvier 2007**

L'Institut a adapté ses directives en matière de marques aux développements récents, tenant compte en particulier de la jurisprudence actuelle et des dernières modifications législatives. Méritent d'être citées à ce titre la révision du règlement sur les taxes, les modifications de la loi sur la procédure administrative (PA) ainsi que les autres modifications légales intervenues en matière de marques. Par la même occasion, l'Institut a procédé à diverses adaptations rédactionnelles. Les directives révisées (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j10102.shtm>) entreront en vigueur le 1er janvier 2007 et seront appliquées à toutes les procédures pendantes.

## **4. Comité intergouvernemental de l'OMPI**

La 10e session du comité intergouvernemental s'est tenue à Genève du 30 novembre au 8 décembre 2006. Rapport de la délégation suisse

(<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10504f.pdf>) et documents officiels  
([http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=11222](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=11222)).

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une heureuse année 2007.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle  
Félix Addor  
Membre de la Direction

-----  
Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).  
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).  
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).  
To Unsubscribe, [please click here](#).